

LES SOCIÉTÉS DES PROFESSIONS LIBÉRALES



Public concerné

Avocats et juristes

Prérequis

Aucun

Niveau de la formation

Acquisition des fondamentaux



Durée

3 heures



Lieu

Visio conférence*



Prix

180 € HT / 216 € TTC

25% remise Jeune Avocat



Intervenant

Bastien Brignon

Avocat, Docteur en droit privé et sciences criminelles, Maître de conférences



En 2021, nos participants recommandent cette formation

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Renseigner la profession sur la loi Macron, ses décrets d'application, les jurisprudences, les structures d'exercice ;
- Prendre conscience des différentes formes d'exercice possibles ;
- Savoir maîtriser toutes les possibilités ;
- Faire le bon choix ;
- Optimiser un cabinet ou une étude.

Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, d'exercices et de cas pratiques, utilisation de l'outil de recherche Juri'predis.

Contenu

- > Séquence 1 : Le choix de la bonne société
- > Séquence 2 : Comment et pourquoi passer en société commerciale ?
- > Séquence 3 : Les structures holdings - l'interprofessionnalité capitalistique
- > Séquence 4 : La société pluriprofessionnelle

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.

La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.

*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet

LES SOCIÉTÉS DES PROFESSIONS LIBÉRALES

Inscription

Inscription effective après :

- validation des prérequis
- réception de la convention signée
- paiement du prix de la formation

Inscription requise 5 jours ouvrés avant formation.

Support pédagogique

- Powerpoint
- Support d'environ 100 pages avec toutes les références remis aux participants

Contrôle des connaissances et évaluation des acquis

- Questions
- Echanges en cours de formation
- QCM en fin de formation

Attestation de fin de formation

Après contrôle de présence et émargement, le participant recevra :

- Attestation de fin de formation
- Attestation FIF-PL (le cas échéant)

Organisme de formation certifié Qualiopi

- Gage de confiance et qualité
- prise en charge possible (FIF-PL/OPCO)

Annulation

- 5 jours ouvrés avant formation
- à défaut, toutes sommes versées restent dues



Intervenant

Bastien Brignon

Avocat, Docteur en droit privé et sciences criminelles, Maître de conférences

Docteur en droit privé et sciences criminelles, Maître de conférences, habilité à diriger des thèses, à Aix-Marseille université, Bastien Brignon est également formateur indépendant depuis 2009. Ancien membre du Conseil national des universités, il intervient auprès de différents organismes professionnels .

Ses matières d'expertise sont le droit commercial, le droit des sociétés, le droit des entreprises en difficulté et le droit du sport, notamment appliqué au droit des professions libérales, en particulier les structures d'exercice, et les baux commerciaux.

Déroulé de la formation

5 mn Accueil des participants par le référent pédagogique (Juri'Learn)

Présentation de la formation et du formateur

5 mn Prise de parole du formateur, début de la formation.

"Tour de table" des participants, interrogation sur les attentes et besoins.

40mn Séquence 1 : Le choix de la bonne société

5 mn Pause

40mn Séquence 2 : Comment et pourquoi passer en société commerciale ?

5 mn Pause

40mn Séquence 3 : Les structures holdings - l'interprofessionnalité capitalistique

5 mn Pause

30mn Séquence 4 : La société pluriprofessionnelle

5 mn "Tour de table" des participants pour évaluer la satisfaction
Clôture de la formation

Durée totale de la formation : 4H